



Demande d'intervention financière pour la formation externe par l'EMPLOYEUR

L'intervention est accordée uniquement pour les travailleurs déjà inscrits à la CP 139 au début de la formation ou avoir été employé par un employeur dans la CP 139 dans les 3 mois suivant la formation et pour lequel l'employeur a payé les coûts.

DEMANDE D'INTERVENTION FINANCIÈRE DANS LE COÛT DE LA FORMATION EXTERNE

Délai de demande : la demande est à introduire auprès du FRI dans les trois ans à compter du dernier jour de formation.

1. Case à compléter par l'employeur

Entreprise :

Rue et numéro :

Code postal : Commune :

Personne de contact :

Fonction :

Numéro ONSS : ... - -

Numéro de téléphone :

E-mail :

2. Demande une intervention dans les frais de formation externe des travailleurs suivants

Déclare que ces personnes ont été déclarées comme travailleurs salariés sous le numéro ONSS précité.

Formation suivie :

Nom du prestataire de formation :

Les pièces justificatives suivantes sont à joindre à la demande :

- Une copie de la facture libellée au nom de l'entreprise, reprenant le montant ainsi que les noms des participants à la formation. La facture ne reprend-elle pas les noms ? Dans ce cas, joignez une liste des présences du prestataire de formation, signée par les participants.
- Une copie de la preuve de paiement de la facture établie par le prestataire de formation.

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).



Demande d'intervention financière pour la formation externe par l'EMPLOYEUR

L'intervention est accordée uniquement pour les travailleurs déjà inscrits à la CP 139 au début de la formation ou avoir été employé par un employeur dans la CP 139 dans les 3 mois suivant la formation et pour lequel l'employeur a payé les coûts.

Important :

- **La contribution totale** du Fonds de la navigation rhénane et intérieure pour **une année entière** pour la formation interne et externe s'élève par année civile à un maximum de 75 % des contributions versées par l'employeur au Fonds pour la formation au cours de l'année civile précédente et s'élève à un maximum de 50 % du coût de la formation hors TVA par dossier présenté. Toute contribution obtenue par le biais d'une subvention (par exemple le portefeuille des PME) sera déduite de la contribution du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure
- N'entrent pas en considération : les formations pour gérants et travailleurs intérimaires.

Intervention à verser au compte IBAN : **BIC :** au nom de :
.....

Date :

Cachet de l'entreprise :

N'oubliez pas d'ajouter ci-dessous "Certifiée sincère et véritable"

Signature de l'employeur
.....

Complétez une case pour chaque travailleur ayant suivi la formation :

1. Nom :

Prénom :

Numéro registre national :

Dates de la formation: du au

Nombre d'heures de formation suivies :

Ce travailleur fait-il partie des groupes cibles suivants ? O Travailleurs peu qualifiés (*) O Personnes handicapées O Jeunes (-26 ans) O 50 ans et + O Chômeurs de longue durée.

(*) Ne possède pas de diplôme ou de certificat de l'enseignement secondaire ou a suivi l'enseignement secondaire professionnel à mi-temps.

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).



Demande d'intervention financière pour la formation externe par l'EMPLOYEUR

L'intervention est accordée uniquement pour les travailleurs déjà inscrits à la CP 139 au début de la formation ou avoir été employé par un employeur dans la CP 139 dans les 3 mois suivant la formation et pour lequel l'employeur a payé les coûts.

2. Nom :

Prénom :

Numéro registre national :

Dates de la formation: du au

Nombre d'heures de formation suivies :

Ce travailleur fait-il partie des groupes cibles suivants ? Travailleurs peu qualifiés (*) Personnes handicapées Jeunes (-26 ans) 50 ans et + Chômeurs de longue durée.

(*) Ne possède pas de diplôme ou de certificat de l'enseignement secondaire ou a suivi l'enseignement secondaire professionnel à mi-temps.

3. Nom :

Prénom :

Numéro registre national :

Dates de la formation: du au

Nombre d'heures de formation suivies :

Ce travailleur fait-il partie des groupes cibles suivants ? Travailleurs peu qualifiés (*) Personnes handicapées Jeunes (-26 ans) 50 ans et + Chômeurs de longue durée.

(*) Ne possède pas de diplôme ou de certificat de l'enseignement secondaire ou a suivi l'enseignement secondaire professionnel à mi-temps.

4. Nom :

Prénom :

Numéro registre national :

Dates de la formation: du au

Nombre d'heures de formation suivies :

Ce travailleur fait-il partie des groupes cibles suivants ? Travailleurs peu qualifiés (*) Personnes handicapées Jeunes (-26 ans) 50 ans et + Chômeurs de longue durée.

(*) Ne possède pas de diplôme ou de certificat de l'enseignement secondaire ou a suivi l'enseignement secondaire professionnel à mi-temps.

Les données à caractère personnel ne sont utilisées que dans le cadre des activités du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée (8 décembre 1992) et du Règlement général pour la protection des données (GDPR 25 mai 2018), toute personne concernée a le droit de consulter et au besoin de faire corriger ces données.

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).